



4, boulevard Descartes • 78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01 61 37 03 90 • Fax : 01 61 37 03 99
mel : sports@montigny78.fr

FICHE D'INSCRIPTION AQUAGYM

SAISON 2021/2022

1 - IDENTITE

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE FIXE TELEPHONE PORTABLE

ADRESSE MAIL



2 - FORMULE D'ABONNEMENT

Inscription :

A l'année

1 séance / semaine : Commune : **172.00 €** / Hors C : **240.00 €**

Carte abonnement « Activité » : **facturée 3.60€ en cas de perte**. Elle est obligatoire à chaque séance ; entrée/sortie. Elle est la propriété de la Mairie et devra être restituée à la fin de la saison.

3 - CHOIX DE VOTRE SEANCE

HORAIRES	JOURS	SEANCES	INSCRIPTION
Choix n° 1 De.....à.....			à l'année
Choix n° 2 De.....à.....			à l'année

**Pour compléter, reportez-vous au tableau. (Voir au dos)
Inscrivez à l'identique les horaires, jours et séances.**

	11H15/12H00	12H30/13H15	19H45/20H30
LUNDI	AQUADOUCE		
MARDI		AQUA DYNAMIC	AQUA BODY TRAINING
MERCREDI	AQUATONIC		AQUA BODY TRAINING*
			AQUA DYNAMIC
JEUDI	AQUATONIC	AQUABIKING	AQUA BODY TRAINING
VENDREDI		AQUATONIC	

*La séance a lieu dans le grand bassin.



Niveau facile, **doux**



Niveau intermédiaire, **tonique**



Niveau confirmé, **intense, dynamique**



Niveau **spécifique** (aquastep, aquaboxing, circuit training, palmes...)

4 - CONDITIONS GENERALES

NE JOIGNEZ AUCUN REGLEMENT À VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

- Les dossiers incomplets ou nous parvenant après **le 22 août** ne seront **pas traités**.
- Les inscriptions sont effectuées par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- Toute demande d'inscription doit être accompagnée :
 1. D'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
 2. D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive souhaitée, datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
 3. D'une photo.
- Le paiement s'effectuera avec le courrier de confirmation à partir du 1er septembre.
- **Aucun cours** ne sera dispensé **pendant les vacances scolaires**.
- Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours.
- L'établissement sera fermé pour vidange technique deux semaines par an au minimum.
- L'activité n'est pas couverte par une assurance spécifique communale.
- L'abonnement est nominatif et individuel et ne prévoit pas l'accès à la piscine en dehors du temps d'activité.
- Les inscriptions ne seront pas remboursées. Sauf avis médical, déménagement et mutation.
- Bonnet de bain et douche obligatoires. Les sacs doivent être entreposés dans les casiers prévus à cet effet, accessibles avec une pièce de 1 €uro récupérable.
- **En raison de la nouvelle réglementation en lien avec la Covid-19, de nouvelles mesures sont susceptibles d'être applicables dès la rentrée de septembre concernant l'accès aux vestiaires.**

Je certifie avoir pris connaissance de la fiche d'information sur le déroulement des activités aquatiques.

Date :

Signature :